

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme MEURICE-GILKINET demeurant Rue de Bastogne 4 à 4920 Harzé pour l'extension d'une habitation avec la création d'un nouveau logement sur un terrain situé Route de l'Amblève, 18 et 18/1 à 4987 Stoumont, et cadastré 1e division, section C n°1291/E.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Art.R.IV.40-2.2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, par téléphone ou par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09.04.2026 au 23.04.2026 au collège communal¹ :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;

-par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

Didier Gilkinet

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier